

**SAUVONS
NOS
PHARES**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LE PATRIMOINE DES
PHARES ET BALISES**



Sauvons le phare de Tévenec

www.pharesetbalises.org

"Opération « Signalisation fluviale et maritime »

Vous êtes artistes peintre, débutant ou confirmé, amateur ou professionnel, participez à cette opération pour la sauvegarde du phare de Tévenec, situé au large de la pointe du Raz en Bretagne.

Il s'agit pour vous de produire, dans le courant de l'année 2018, une ou plusieurs œuvres sur le thème de la signalisation maritime ou fluviale en Bretagne ou en Aquitaine. Celles-ci participeront ensuite à une ou plusieurs expositions et seront proposées à une vente aux enchères en 2019.

Le produit de la vente contribuera au financement des travaux de restauration de ce phare.

Cette opération est parrainée par : l'association Canaux de Bretagne, la société nationale pour le patrimoine des phares et balises, l'association Couleurs de Bretagne et l'association Couleurs d'Aquitaine.

Le règlement et l'inscription sont disponibles auprès des associations Couleurs de Bretagne et Couleurs d'Aquitaine."

Règlement

Aucune inscription nécessaire.

Les œuvres doivent être réalisées en 2018 et la date doit être indiquée sur l'œuvre.

Surface maximum 1 M2 cadre compris

Encadrée prévoir un système d'accrochage

Sans verre

Signée

Valeur estimée par l'artiste

Elles seront remises lors des concours de Couleurs de Bretagne, et de Couleurs d'Aquitaine.

Une partie de la vente sera reversée à l'artiste (s'il le souhaite)

et le reste au profit de la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises.

Fiche à remplir au retour de l'œuvre

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tel:

Adresse Mail:

Prix de vente:

Si vous le souhaitez vous pouvez offrir l'œuvre

oui

non

Déposée leauprès de

Envoyer une photo de bonne qualité à Couleurs de Bretagne: couleurs-de-bretagne@orange.fr

Signature

Les participants cèdent à l'association Couleurs de Bretagne et SNPBI es droits de reproduction et de diffusion des œuvres réalisées.

Les associations couleurs d'Aquitaine, Couleurs de Bretagne et SNPB déclinent toute responsabilité concernant les œuvres en cas de vol, d'incendie ou de détérioration de quelque nature que ce soit.

Tout participant déclare se soumettre au règlement par le seul fait de son inscription et s'interdit expressément tout recours envers les organisateurs à quelque titre que ce soit.

Les œuvres qui n'auront pas été vendues seront restituées à leur auteur dans les conditions suivantes :

(lieu et date à préciser)

Dans le cas où certaines œuvres ne sont pas restituées à leur auteur, elles resteront la propriété de: (à définir).